

Laurence Rouanne
Universidad Complutense de Madrid
Universidad Pontificia Comillas
llmrouanne@filol.ucm.es

Les adjectifs et le concept de norme d'évaluation: étude et proposition de classification de quelques adverbiaux marqueurs de l'adjectif¹

Cette étude s'inscrit dans un cadre essentiellement sémantico-pragmatique. Nous y rappelons que les adjectifs sont en général des termes qui sont l'expression, dans la langue, de la subjectivité du locuteur. Cette subjectivité se traduit par le recours systématique à une sorte de moyenne, de repère –la norme d'évaluation–, forgée en partie sur l'idée que se fait le locuteur de l'applicabilité d'une propriété. Il en suit, selon nous, que l'attribution d'une propriété à un objet peut être modifiée de deux façons différentes: soit en intensité, soit en adéquation, d'une part, soit en modification interne, soit en modification externe, d'autre part. C'est sur la base de cette distinction que nous proposons, suite à une succincte présentation des quelques éléments d'analyse des principaux adverbiaux modificateurs de l'adjectif, une classification du système ces adverbiaux.

0. Introduction

L'adjectif n'est pas une catégorie universelle. La notion d'adjectif a considérablement évolué dans le temps, et a été redéfinie par de nombreuses écoles, dictionnaires et grammaires sous un angle et en des termes fort variés. Ses limites sont floues. On ne peut nier, par exemple, que dans *parler fort* ou *vivre seul*, l'adjectif se comporte d'une façon qui ne peut que rappeler un adverbe. Il est également malaisé de décider que les substantifs de qualité, ceux qui désignent un métier, ou les substantifs ethniques, ne sont que cela: des substan-

1 Ce travail a été réalisé dans le cadre du projet de recherche HUM 2007-60060/FILO du Ministerio de Educación y Ciencia, Espagne.

tifs. Néanmoins, si la catégorie des adjectifs ne se laisse pas facilement délimiter, leur fonction est claire: les adjectifs qualificatifs marquent l'attribution d'une qualité à une substance. Cette définition, sémantique, souligne la dépendance de l'adjectif vis-à-vis de la base nominale, dépendance qui se traduit morphologiquement par l'accord en genre et en nombre. L'attribution d'une qualité est la raison d'être de l'adjectif. Si certains verbes (statifs) ou certains substantifs (en position d'épithète)² peuvent revendiquer cette propriété, elle ne les décrit pas fondamentalement. Dans cette étude, nous nous intéressons uniquement aux adjectifs proprement dits, c'est-à-dire aux adjectifs qualificatifs. Nous envisagerons les adjectifs comme une classe de mots essentiellement voués à la dénotation des propriétés, fonctionnant comme des termes descriptifs et dépendant d'un support syntaxique et sémantique.

Cela posé, nous partirons de la classification des adjectifs proposée par C. Kerbrat-Orecchioni (1980) et du concept de «norme d'évaluation» utilisé par cet auteur pour avancer certains éléments de description des principaux adverbiaux modificateurs de l'adjectif, tels que *peu*, *un peu*, *assez*, *trop*, *presque*, *à peine*, *à peu près*, *bien*, *très*, *parfaitement*, *absolument* ou *tout à fait*. Nous proposerons de classer ces adverbiaux en deux sous-classes: les adverbiaux modificateurs de l'intensité de l'adjectif, et les adverbiaux modificateurs de l'adéquation. D'autre part, prenant comme point de départ une proposition de G. Gougenheim (1962) qui distingue entre intensité autonome et intensité relative, nous distinguerons également entre modification interne et modification externe pour ce qui est des cas particuliers d'*assez* et de *trop*.

1. De la subjectivité des unités lexicales et des adjectifs en particulier

On sait, particulièrement grâce aux travaux d'É. Benveniste, que l'expression de la subjectivité marque profondément le langage, qu'elle en est un élément constitutif, inhérent, à tel point que, s'il en était dépourvu, il ne serait probablement plus approprié de continuer à parler de «langage». La subjectivité dans le langage équivaut à «la capacité du locuteur à se poser comme sujet» (Benveniste, 1966: 259). En effet, le locuteur offre à travers le langage un témoignage de lui-même, et la réalité à laquelle renvoient certains mots du discours, tels les indicateurs de la deixis, est celle du discours.

«[La subjectivité] se définit, non seulement par le sentiment que chacun éprouve d'être lui-même (ce sentiment, dans la mesure où on peut en fait état, n'est qu'un reflet), mais comme l'unité psychique qui transcende la totalité des expériences vécues qu'elle assemble, et qui assure la permanence de la conscience. Or, nous tenons que cette "subjectivité", qu'on la pose en phénoménologie ou en psychologie, comme on voudra, n'est que l'émergence dans l'être d'une propriété fondamentale du langage. Est "ego" qui dit "ego". Nous trouvons là le fondement de la "subjectivité", qui se

2 Selon Noailly: 1990, les substantifs peuvent tous, en puissance, occuper la position de l'épithète et disputer ainsi à l'adjectif ses fonctions: *une ville champignon*, *l'imaginaire revenant*.

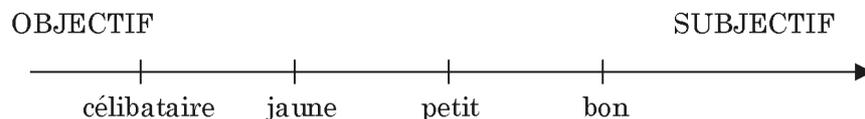
détermine par le statut linguistique de la personne» (Benveniste, 1966 [1958], 259–269).

Avant d'entrer dans le vif du sujet, nous voulons également nous inscrire dans une optique non référentialiste de la langue. Les «mots» de la langue correspondent à des découpages de l'univers sémantique, et ne peuvent prétendre refléter de manière analogique et systématique la réalité. Ce ne sont que des symboles interprétatifs des «choses». Toute unité lexicale est donc, en un sens, subjective.

«Nous découpons la nature selon les lignes établies par notre langue [...]; en fait, il nous est impossible de parler sans souscrire au mode d'organisation et de classification du donné que cet accord a décrété [...]. Aucun individu n'est libre de décrire la nature avec une impartialité absolue, mais contraint au contraire à certains modes d'interprétation alors même qu'il se croit le plus libre.»³

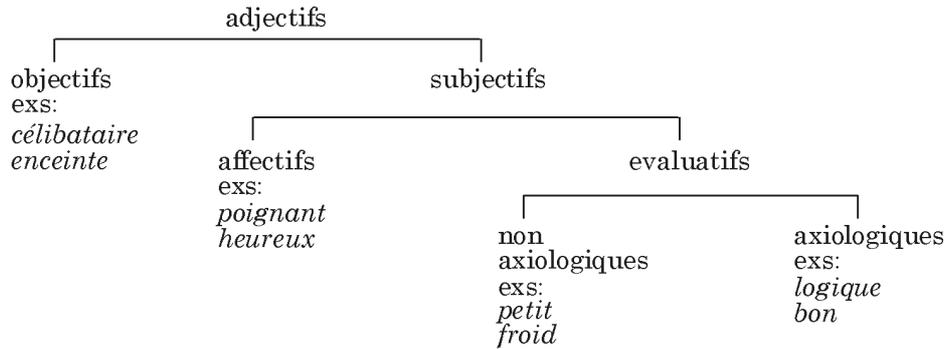
D'autre part, les mots de la langue sont actualisés en productions discursives par des sujets parlants intégrés dans une société, une époque, une culture, qui les manipulent en fonction de ces données. Les mots véhiculent donc des jugements interprétatifs «subjectifs», inscrits de façon le plus souvent inconsciente dans une communauté linguistique. Précisons qu'É. Benveniste ne cite à aucun moment les adjectifs comme susceptibles d'être porteurs d'une trace de cette subjectivité, quoiqu'il ne les écarte pas non plus, son but n'étant pas de dresser une liste exhaustive des marques de la subjectivité dans le langage. C. Kerbrat–Orecchioni (1980: 34–120), pour sa part, propose une grille permettant de repérer tous les indices de la subjectivité dans le discours. Et outre les plus connus des déictiques (indices de personne, lieu ou temps, sous forme basiquement de pronoms, de déterminants ou d'adverbes), l'auteur traite certains prépositions, adjectifs, locutions, verbes ou substantifs dont l'analyse sémantique nécessite un repérage effectif dans la situation de communication.

En ce qui concerne la classe des adjectifs, le fait qu'il s'agisse d'une classe de mots particulièrement vouée à l'expression de la subjectivité fournit la clé de certains phénomènes en rapport avec les adverbiaux qui les modifient. Dire qu'un adjectif est une unité dont le signifié comporte le trait classématique [+subjectif, c'est obligatoirement faire référence au locuteur. Il convient d'observer que les notions de subjectivité et d'objectivité sont graduelles et non pas strictement opposées. Certains adjectifs sont ressentis comme plus subjectifs que d'autres, ou du moins semblent l'être. C'est ce qui est représenté comme suit par C. Kerbrat–Orecchioni (1980: 72).



3 B. Lee Whorf (1969): *Linguistique et anthropologie*, Denoël, Paris, cité par C. Kerbrat–Orecchioni (1980: 27).

Bien que cela ne soit pas fondamental pour notre proposition de classification des adverbiaux modificateurs de l'adjectif, il nous sera pratique de pouvoir faire référence à tel ou tel type d'adjectifs. C'est dans ce but que nous adopterons la classification du système des adjectifs proposée par ce même auteur (1980: 84):



- a) **Les adjectifs objectifs:** leur énonciation n'implique aucune évaluation de la part du locuteur. Ils présentent certaines affinités avec la catégorie des noms (*un célibataire* ou *un homme célibataire* ; *un mâle* ou *un crocodile mâle*). Ils ne peuvent être décrits comme des notions continues, susceptibles d'être marquées en termes de degré⁴. Il est fort remarquable que la notion de *norme d'évaluation*, primordiale dans l'analyse des adjectifs subjectifs, n'ait pas cours avec les adjectifs objectifs.
- b) **Les adjectifs subjectifs:** ils impliquent une appréciation subjective de la part du locuteur.
- **Les adjectifs subjectifs affectifs:** ils sont le reflet d'un engagement émotionnel du locuteur vis-à-vis de l'objet, la chose ou le concept qualifié par l'adjectif. Ils se distinguent des adjectifs axiologiques par leur valeur affective intrinsèque. Ils peuvent cependant recevoir en contexte une connotation axiologique, du fait, par exemple, d'un locuteur qui qualifierait une scène de *poignante* dans un but ironique, sur un ton tout à fait neutre, indifférent. Ces adjectifs peuvent être décrits comme énonciatifs, comme une marque du locuteur dans l'énoncé.
 - **Les adjectifs subjectifs évaluatifs:** ils mettent en jeu la subjectivité de l'énonciateur, mais non son affectivité.
 - **Les adjectifs subjectifs évaluatifs axiologiques:** ils impliquent de la part du locuteur un jugement de valeur, parallèlement à l'at-

4 C. Kerbrat-Orecchioni inclut les adjectifs de couleur dans les adjectifs objectifs. Cette thèse est défendable mais nous n'y souscrivons pas: les adjectifs objectifs sont difficilement graduables. Or, on trouvera très facilement *un visage très rouge*, *un ciel assez bleu*, *une veste plutôt verte*. La possibilité d'intensifier les adjectifs milite en faveur de leur subjectivité. Nous classons les adjectifs de couleur dans les catégories des non-axiologiques.

tribution d'une propriété à un objet. Ils présentent certaines similitudes avec les adjectifs affectifs en cela qu'ils sont susceptibles de recevoir une connotation affective par le biais d'un élément suprasegmental, d'une marque typographique ou d'une structure syntaxique emphatique. Qualifier un plat à l'aide de l'adjectif *bon* peut relever d'un jugement affectivement neutre, ou non. Certains adjectifs tels qu'*admirable*, *méprisable*, *agaçant* se situent à cheval sur les deux catégories, et peuvent être décrits comme des «axiologico-affectifs».

- **Les adjectifs subjectifs évaluatifs non axiologiques:** ils impliquent une évaluation qualitative ou quantitative de l'objet dénoté. Ils ne suggèrent ni réaction affective, ni jugement de valeur de la part du locuteur, du moins hors contexte. En situation d'énonciation, l'introduction d'éléments suprasegmentaux ou d'une structure emphatique peuvent les teindre axiologiquement ou affectivement.

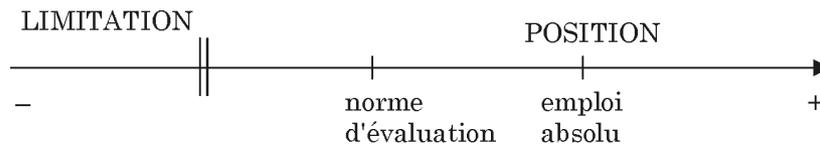
Nous avons utilisé, en ce qui concerne les adjectifs subjectifs, les notions d'évaluation quantitative ou qualitative, de jugement de valeur ou d'implication affective. Or, toute évaluation, de quelque type que ce soit, ne peut s'effectuer que par rapport à un repère, un point de référence. Comme le fait remarquer fort justement C. Kerbrat-Orecchioni (1980: 86), il est fondamental de constater que l'usage d'un adjectif subjectif «est relatif à l'idée que se fait le locuteur de la norme d'évaluation pour une catégorie d'objets donnés». De la subjectivité des adjectifs procède l'idée de comparaison intrinsèque à l'adjec-tivation.

2. La norme d'évaluation

Nous dirons qu'un adjectif est employé «absolument» (d'un point de vue syntaxique) lorsqu'il n'est fait référence ouvertement et explicitement, dans le contexte, à aucun repère (comme c'est le cas, par exemple, dans les énoncés comparatifs, superlatifs et consécutifs). L'absence de référence à un comparant semble véhiculer une information absolue. Or, il n'en est rien. Bien que le repère ne soit pas spécifié dans l'énoncé, les adjectifs subjectifs ne sont interprétables que par rapport à une norme d'évaluation implicite et spécifique à la classe des objets que détermine l'adjectif. Appliquer un adjectif graduable à un objet ou à une classe d'objets (entendons «objet» au sens large) revient à situer cet objet sur une échelle, sur un point ou une zone déterminés par des considérations pragmatiques relevant de représentations collectives et individuelles. Cette norme d'évaluation doit être envisagée selon deux aspects tout aussi primordiaux l'un que l'autre:

- la norme interne à l'objet dénoté: *un gros chien* et *un gros éléphant* ne font pas le même poids, bien que le même adjectif les caractérise. Ce qui sera considéré comme le poids moyen va fluctuer en fonction de l'objet support de la qualité *gros*;

- la norme interne au locuteur : la norme d'évaluation est également fonction de la représentation que le locuteur s'en fait. C'est pourquoi les adjectifs sont subjectifs. Un énoncé comme *Ce chien est gros* est paraphrasable par «Ce chien est plus gros que l'idée que je me fais du volume normal d'un chien». L'adjectif employé absolument implique donc déjà une certaine intensité de la caractérisation. Nous pouvons donc représenter comme suit une échelle d'intensité de l'adjectif:



Cette moyenne, cette norme d'évaluation, n'est pas strictement définissable. En effet, dire que *Les Italiens sont beaux* revient à situer leur beauté à un niveau supérieur à la beauté moyenne des hommes. Mais cette beauté «de référence» à laquelle il est implicitement fait référence, ce serait un défi que de vouloir en préciser les caractéristiques. On pourrait objecter que la beauté est en soi une qualité des plus subjectives, et que la définition de la norme serait plus accessible s'il s'agissait par exemple du poids moyen d'une personne, comme dans: *Pierre est gros*. Cependant, même ainsi, quel est le poids de Pierre? Est-il vraiment *gros*? *enrobé*? *obèse*? Il semble bien que les rondeurs de Pierre soient difficilement objectivables. Même des adjectifs intuitivement considérés «plus objectifs», tels que *carré*, *ovale...* ou *rose*, *vert...*, font appel à une norme préalablement constituée qui pour sembler peut-être moins subjective n'en est pas moins floue: tel pantalon vert de l'armoire de Max, Léa le voit bleu canard, par exemple. L'emploi de la grande majorité des adjectifs relève donc de l'expression de la subjectivité du locuteur, puisque l'identification de leur signification s'effectue par le biais de la convocation d'une norme, qui est construite à la fois par le lien préexistant entre l'adjectif et le substantif dénoté et par la représentation intégrée par le locuteur quant à ce lien. Cette norme d'évaluation intrinsèque à l'emploi d'un adjectif peut être décrite comme un présupposé, dans le sens où le définit O. Ducrot (1969: 36)

«Le posé se présente comme simultané à l'acte de communication, comme apparaissant pour la première fois, dans l'univers du discours, au moment de cet acte. [...] quant au présupposé, même si, en fait, il n'a jamais été introduit avant l'acte d'énonciation, il essaie toujours de se situer dans un passé de la connaissance, éventuellement fictif, auquel le locuteur fait semblant de se référer. [...] Le présupposé [...] est présenté comme une évidence, comme un cadre incontestable où la conversation doit nécessairement s'inscrire, comme un élément de l'univers du discours.»

Or, le locuteur de *Max est intelligent* présuppose l'existence d'une quantité moyenne d'intelligence possédée par la catégorie des hommes, et pose que Max possède cette propriété, à un degré supérieur à celui déterminé par la norme. La norme d'évaluation appartient donc au niveau sémantique de la langue, de la même façon que la détection des présupposés y est inscrite.

Reste à nuancer les mécanismes qui régissent l'évaluation de la relation nom–adjectif. Deux cas doivent être distingués: lorsque l'adjectif est employé absolument et lorsqu'il régit un complément prépositionnel de type «*pour N*». Un énoncé tel que *Max est efficace pour un fonctionnaire*

- pose l'attribution d'une propriété, l'efficacité, à un objet, Max, considéré en tant que fonctionnaire;
- présuppose que Max est plus efficace que la moyenne des fonctionnaires. On retrouve donc ici le présupposé relatif à la norme d'évaluation. Par ailleurs, Ducrot (1969) démontre que les présupposés se conservent dans les interrogatives. Or, si l'on applique à cet énoncé une opération syntaxique interrogative (*Est-ce que Pierre est efficace, pour un fonctionnaire?*), on retrouve le même présupposé;
- présuppose en outre que les fonctionnaires ne sont pas, en général, efficaces. Cette inefficacité des fonctionnaires doit être vue comme un présupposé car elle relève du sens littéral de l'énoncé.

Appliquer un complément prépositionnel de type «*pour N*» à un adjectif, c'est sélectionner une partie de l'extension sémantique référentielle de l'objet dénoté: dans l'exemple cité antérieurement, c'est en tant que fonctionnaire que Pierre est efficace, il ne l'est pas obligatoirement en tant qu'individu, en tant que mari ou cuisinier. C'est une des facettes du référent *Pierre* qui est caractérisée.

Que se passe-t-il quand l'adjectif est employé absolument? Dans des énoncés tels que:

- (1) *Ce caniche est intelligent* ou
- (2) *Ta maison est grande*

il semble que la propriété dénotée par l'adjectif ne puisse être évaluée que par rapport à l'intelligence / la taille moyenne de la classe des caniches / des maisons:

- (1') *Ce caniche est intelligent (pour un caniche).*
- (2') *Ta maison est grande (pour une maison).*

Néanmoins, si l'on considère d'autres énoncés comme:

- (3) *Un chat, c'est propre* ou
- (4) *Une Mercedes, c'est grand,*

on aurait plutôt:

- (3') *Un chat, c'est propre (pour un animal).*
- (4') *Une Mercedes, c'est grand (pour une voiture).*

Il semble donc que si le substantif dénoté n'est pas générique, la norme d'évaluation corresponde à la moyenne de l'ensemble de la classe à laquelle appartient le substantif. Au contraire, si le N est générique, la norme d'évaluation se déplace et renvoie à la moyenne d'une classe hyperonyme à celle du substantif. Reste à déterminer cet hyperonyme, un même terme («chat», par exemple) pouvant être inclus dans plusieurs classes («félin», «animal domestique», etc.). Cette explication n'est cependant pas apte à satisfaire et à expliquer tous les phénomènes relevant de la classe des dénotés. (1) ne signifie pas

à tout coup que le toutou en question soit intelligent en tant que caniche, mais que le locuteur le considère tel en tant que chien, ou en tant qu'animal. Ces nuances tiennent à la complexité de la structure profonde du syntagme nominal. Il faudrait postuler que, en structure profonde, l'énoncé (1) se présenterait sous la forme: «ce caniche, qui est un chien, est intelligent, en tant que chien donc». En fait, la norme d'évaluation que le locuteur fait réellement, inconsciemment et automatiquement, intervenir lorsqu'il emploie un adjectif, est fonction tant de sa compétence vis-à-vis de la classe à évaluer (les normes relatives à la classe des chiens lui seront peut-être plus familières, plus connues que celles relatives aux caniches) que de la situation énonciative. Citant C. Kerbrat-Orecchioni (1980: 88):

«Si l'interprétation la plus vraisemblable de Jean est petit est "pour quelqu'un de son sexe, de son âge et de sa race", dans un univers de discours particulier la norme comparative, sans être clairement explicitée, peut être plus spécifique: ses frères et sœurs, les gens de sa famille, ses condisciples, etc.»

La détermination de la classe des dénotés qui entre en jeu dans la norme d'évaluation est donc une variable de la situation de communication et ne peut être précisément définie hors contexte. On pourrait objecter que la détermination du rapport préétabli entre l'objet dénoté et la propriété référée par l'adjectif apparaît (plus ou moins) clairement dans des énoncés comme (1) ou (2), mais se révèle moins aisément identifiable lorsque l'adjectif employé est plus subjectif.

(5) *Mon voyage à Valence était agréable.*

(6) *La maison est propre.*

Comment déterminer, dans ces énoncés, la norme d'évaluation? Rappelons tout d'abord que la norme ne prend pas en considération l'adjectif en soi, mais la propriété dénotée par l'adjectif. En d'autres termes, dans les exemples précédents, il s'agit, pourrait-on dire, de l'«agrément» du voyage (ce qui inclut le «désagréable») et de la propreté de la maison (ce qui inclut le «sale»). Cela dit, la norme d'évaluation qui entre en jeu n'est pas «la moyenne de l'agrément des voyages que je fais» ni «la propreté moyenne de ma maison», ce qui n'aurait que peu de sens. Il s'agit plus exactement du rapport entre l'attente du plaisir X que j'escomptais de ce voyage Y dans une situation Z. Nous voulons dire par là que, non seulement l'établissement de la norme d'évaluation est antérieure à l'énonciation (puisqu'elle constitue un présupposé de l'énoncé), mais aussi qu'elle est très intimement liée à la situation de communication. En effet, je n'attends pas de mon voyage de noces à Bali le même agrément que celui que je compte tirer d'une visite à ma grand-mère à Cuenca. De même, la propreté moyenne que j'espère trouver chez moi variera si je viens de procéder au grand nettoyage de printemps ou si les maçons viennent de terminer ma bibliothèque en placoplâtre.

Nous avons dit que la détermination de la norme d'évaluation était le produit de la norme interne à l'objet dénoté et de la norme interne au locuteur.

A la lumière de nos dernières réflexions, il nous faut donc préciser ce dernier point. La norme interne au locuteur se construit:

- en macrocontexte: c'est-à-dire qu'elle relève de toute une communauté linguistique.
- en microcontexte: autrement dit, qu'elle est commune à un groupe égal ou supérieur à celui formé par le locuteur et le destinataire, mais inférieur à la communauté (Les termes et les définitions de *microcontexte* et de *macrocontexte* sont tirés de C. Foullioux et E. de Vicente: 1996).

Plus l'association entre l'objet dénoté et la propriété est subjective, plus sera importante, dans la détermination de la norme d'évaluation, l'intervention du microcontexte, et moindre celle du macrocontexte.

Tous ces exemples veulent servir à démontrer que la norme propre au groupe nom-adjectif est certes le fruit d'une prédétermination sociale, mais résulte également de la représentation individuelle et surtout de la situation de communication. De ce fait, elle est indéfinissable. L'essentiel est de remarquer encore une fois que tout emploi d'un adjectif, et à plus forte raison tout emploi d'un adjectif précédé d'un adverbial est implicitement comparatif. Les caractères de comparaison, de graduabilité et d'appréciativité sont inhérents à l'adjectivation. Les jugements appréciatifs ne sont par conséquent jamais strictement vérifiables. Affirmer que *Paul est grand* ou que *Julie est riche* est toujours passible de controverses, bien que la contestation puisse paraître plus ou moins vraisemblable.

3. La norme d'évaluation et les adverbiaux de l'adjectif

Nous avons vu qu'une certaine sous-classe d'adjectifs étaient intrinsèquement subjectifs. L'application, par le biais d'un adverbe, d'un degré d'intensité renforce encore ce caractère subjectif. Lorsque le locuteur ne se contente pas de qualifier un terme, mais qu'il indique à quel degré la propriété convoquée est associée à ce terme, il introduit généralement une idée d'intensité qui implique, sur le plan sémantique, une disposition scalaire, hiérarchique. Selon les termes de Rivara (1993: 40):

«Tout adjectif graduable renvoie à un continuum que l'on peut parcourir, dans un sens au moins, sans rencontrer de frontière».

Ce continuum peut être représenté sémantiquement par une échelle (ou un gradient⁵). Le choix d'un adverbe modifieur de l'adjectif résulte donc d'une impression transformée en concept appréciatif. Le besoin de nuancer, de doser la caractérisation traduit, plus encore que lors de l'emploi absolu de l'adjectif, l'appréciation du locuteur. L'emploi d'adverbiaux comme *peu*, *assez* ou *très*, pour ne citer que ceux-là, résulte de l'expression d'une appréciation de la part

5 Selon Antoine Culioli (1990: 67): «Le terme de gradient, dans la représentation topologique de la notion et du domaine notionnel, est préféré à celui d'échelle parce que le gradient ne comporte ni "premier point", ni "dernier point", et qu'il comporte une (double) orientation».

du locuteur. Leur énonciation suppose non seulement, comme cela a été signalé à maintes reprises, la convocation d'une échelle d'intensité, mais également, sur cette échelle, la référence à la norme d'évaluation que nous avons décrite antérieurement. De même que lors de l'emploi absolu des adjectifs, l'énonciation du degré est inhérente à la convocation d'une norme tacite déterminée par des représentations socioculturelles et individuelles.

Par ailleurs, les remarques que nous avons faites précédemment à propos des compléments prépositionnels de type «*pour N*» sont fondamentales dans l'analyse de l'adjectif marqué. Il conviendra de ne pas confondre la sélection du référent substantif et l'expression d'un but. Comparons:

(7) *Pierre n'est pas très efficace pour un fonctionnaire.*

(8) *Pierre n'est pas assez efficace pour ce travail.*

Dans (7), le complément prépositionnel correspond à une spécification du référent, mais dans (8), il s'agit de l'expression d'un but, et en quelque sorte d'un SV dont le noyau serait elliptique (*pour faire ce travail*). Comme nous le verrons par la suite, dans le premier énoncé, la modification est interne; dans le second, elle est externe.

Remarquons enfin que le présupposé inhérent aux énoncés de type «Adj *pour N*», avec un N sélectif, va limiter l'utilisation des adverbiaux. Un énoncé tel que:

(9) *Ton chien est agressif pour un caniche*

présuppose:

(10) *Les caniches ne sont pas agressifs*

ce qui invalide, d'un point de vue sémantique, ou sémantico-pragmatique, l'emploi d'adverbiaux appartenant à la même catégorie que la limitation:

(11) * *Ton chien est peu agressif pour un caniche.*

4. Proposition de classification des adverbiaux modificateurs de l'adjectif

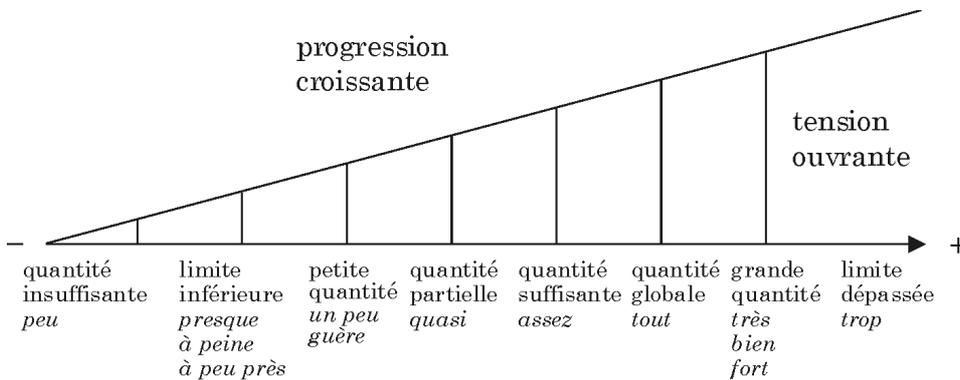
Il n'existe pas, à notre connaissance, de très nombreuses classifications du système des adverbiaux. Pour G. Mauger (1973), l'intensité se répartit selon différents degrés: forte, faible, moyenne, totale, nulle, excessive et insuffisante. Une répartition similaire est utilisée par Grevisse⁶, sous d'autres appellations. Leurs classifications présentent donc les adverbiaux selon leurs divers degrés d'intensité, mais restent relativement approximatives, puisque, par exemple, elles rangent dans la même catégorie *peu* et *un peu*, sans rendre compte des nuances pourtant bien nettes qui leur sont attachées. De même, placer un adverbe comme *assez* dans le seul cadre de la «suffisance» ne saurait expliquer les nombreux cas où il n'est pas paraphrasable par *suffisamment*, mais plutôt

6 Voir Grevisse (1993): *degré nul* (paragr. 951), *degré faible* (paragr. 952), *degré moyen* (paragr. 953), *haut degré* (paragr. 954), *degré complet* (paragr. 955).

par *relativement*. M. Gheorghiu (1991), partant des travaux de E. Sapir (1968) sur le phénomène de la gradation, formule le système d'opposition suivant:

- petite quantité /vs/ grande quantité.
- quantité suffisante /vs/ quantité insuffisante.
- limite quantitative inférieure /vs/ limite quantitative supérieure.
- quantité partielle /vs/ quantité totale.

Elle représente de la façon suivante les adverbiaux les plus représentatifs: une progression croissante dans une tension ouvrante:



Ce qui semble intéressant, dans cette représentation, c'est surtout l'introduction de la notion de *limite*. On peut regretter que M. Gheorghiu l'utilise sans définir ce qu'elle comprend précisément par ce terme, et que, par ailleurs, elle ne commente pas outre mesure les implications du système d'opposition qu'elle formule. Selon nous, il est a priori difficile d'admettre, par exemple, que *presque*, *à peine* et *à peu près* marquent la même intensité. D'autre part, il existe indéniablement, entre *très* et *bien*, des nuances sémantiques qui mériteraient d'être signalées. Nous reviendrons plus avant sur ces problèmes. Nous retiendrons de ses travaux la notion de *limite*, que nous mettons en parallèle avec la notion de *norme d'évaluation* que nous avons développée antérieurement.

Une seconde notion fondamentale de notre analyse des adverbiaux trouve sa source dans les travaux de G. Gougenheim (1962) qui dans sa classification des adverbiaux, distingue entre intensité autonome et intensité relative. L'intensité autonome regrouperait trois classes de morphèmes des degrés d'intensité: l'intensité faible, l'intensité moyenne et l'intensité forte; l'intensité relative se diviserait en morphèmes d'intensité insuffisante, suffisante et excessive. La dichotomie intensité autonome / intensité relative nous semble fort productive. Il est en effet primordial de remarquer que des modificateurs de l'adjectif tels que *peu* ou *très* marquent l'adjectif par rapport à la norme d'évaluation, tandis qu'*assez* ou *trop* marquent un degré de l'adjectif en fonction d'un paramètre posé par l'énoncé ou la situation d'énonciation:

(12) *Cette villa est trop chère (pour que nous puissions l'acheter).*

(13) *Pierre est assez stupide (pour avoir cru à cette histoire).*

4.1. Modification interne et modification externe

Partant de ces observations, nous avons formulé les définitions suivantes:

- a) Nous appellerons *modification interne* l'action exercée par les adverbiaux dont la portée est déterminée par rapport et en fonction de la norme d'évaluation fixée par le groupe objet dénoté-adjectif en situation de communication.

Relèvent par exemple de la modification interne: *peu, un peu, presque, bien, très, trop, si* non conclusif, et leurs variantes, ainsi qu'*assez* et *trop* dans certains de leurs usages seulement.

- b) Nous noterons *modification externe* l'action exercée par les adverbiaux dont la portée est déterminée par rapport et en fonction d'un repère fixé en dehors du syntagme adjectival. Ce repère peut être, dans l'énoncé, implicite ou explicite, et dans le second cas, se présenter sous la forme d'un N ou d'un SV introduit par *pour*, ou encore sous diverses formes syntaxiques. Relèvent de la modification externe: *assez* et *trop* dans certains de leurs emplois, *si* conclusif, les comparatifs et les superlatifs.

Nous avons préféré les dénominations de *modification interne* et *modification externe* au détriment d'autres propositions telles qu'*intensification autonome* ou *absolue* /vs/ *intensification relative* adoptées, entre autres, par G. Gougenheim et M. Grevisse (ce dernier emploie uniquement les termes de *relatif* et d'*absolu*, et préfère parler de *degré* plutôt que d'*intensité*). Notre choix répond au fait que les termes «autonome» et «absolu» prêtent à confusion, étant donné que l'intensification des adjectifs est fondamentalement un mécanisme comparatif, et qu'il existe toujours une norme, un point de référence, ce que nous avons appelé une norme d'évaluation, vis-à-vis de laquelle l'adjectif est intensifié.

Dans tous les cas de modification interne, la propriété considérée est en elle-même attribuée à un objet, parallèlement au fait que l'attribution se fasse sur une échelle d'intensité. Dire que *Marie est très belle*, c'est affirmer sa beauté, et situer cette propriété à un degré élevé. Mais l'attribution d'une qualité n'est pas le but poursuivi par l'emploi d'autres constructions comme «*être trop* Adj+ *pour* SV», dans lesquelles c'est l'adéquation à un degré attendu qui est évaluée, et non la propriété en elle-même. Lorsque je dis que *Pierre est trop gentil pour faire un bon financier*, je ne parle que de sa gentillesse en fonction de son poste de travail, mais l'objectif de mon énoncé n'est pas d'attribuer à Pierre une qualité déterminée.

Nous ne pouvons pas ici, faute de place, entrer dans le détail de l'analyse des adverbiaux modificateurs de l'adjectif. Nous ne ferons donc que brièvement référence aux plus représentatifs d'entre eux, à titre d'exemple, bien qu'étant conscient que cette lacune prive nos hypothèses de représentation de bases solides, qui resteront donc, pour le moment, de simples propositions. Pour ce qui est de la modification externe, nous n'approfondirons quelque peu qu'*assez* et *trop*.

4.1.1. *Assez*

Assez peut être décrit à la fois en termes de modification interne (nous l'appellerons alors *assez_i*) et de modification externe (il sera dans ce cas noté *assez_e*). Sa portée varie considérablement dans les deux cas. Bien souvent, l'emploi de cet adverbe marque l'intensité de l'adjectif uniquement en fonction d'une proposition infinitive ou conjonctive, ou d'une autre structure syntaxique, exprimant parfois un but, ou simplement un repère vis-à-vis duquel est évaluée la propriété. C'est là la définition d'*assez* en modification externe:

(14) *Léa est assez compétente pour mener à bien ce travail.*

L'expression de l'objectif ou du repère introduit par la préposition *pour* peut être actualisée dans l'énoncé même, mais il est également possible qu'elle reste implicite et soit véhiculée par le cotexte ou la situation énonciative. Il s'avère parfois malaisé de démêler les occurrences de *assez_i* et de *assez_e* lorsque la proposition n'est pas explicite.

(15) A – *Tu es déjà allé au Chat Persan?*
B – *Oui, c'est un endroit assez agréable.*

Y a-t-il dans les paroles de B la conclusion: «*Nous pourrions aller y dîner*» (autrement dit, «*l'endroit est assez agréable pour que nous puissions y passer une bonne soirée*»), ou B est-il simplement en train d'énoncer une appréciation sur le restaurant, sans aucune intention conclusive? Il semble pratiquement impossible de trancher entre les deux hypothèses en l'absence d'un contexte plus ample. Seule une connaissance plus exacte de la situation d'énonciation permettrait de reconstruire ici la valeur d'*assez*. Quoiqu'il en soit, il est primordial de remarquer que le niveau de *p-ité* dénotée par l'adjectif n'est pas virtuellement décrit dans un énoncé du type «*X est assez_e Adj (pour q)*». Le sujet décrit par l'adjectif peut posséder cette qualité à divers degrés, bien qu'il faille, dans la pratique, postuler l'existence d'une limite inférieure. Dans un énoncé comme (14), Léa peut-être *très compétente*, *plutôt compétente*, voire même *peu compétente*. Quoiqu'il en soit, elle reste *assez compétente pour faire ce travail*, même dans l'hypothèse d'un niveau de compétence peu élevé (mais qui doit tout de même être supérieur, dans la pratique et pour des raisons de cohérence et de logique, à une certaine limite). Le fait que le degré d'intensité de l'adjectif ne soit pas déterminé par *assez_e* est parfaitement en accord avec la définition de la modification externe. En effet, la norme d'évaluation qui sert à construire le rapport entre l'objet dénoté et la propriété n'a plus cours avec la modification externe. Elle se voit substituée par un nouveau repère, qui devient la référence vis-à-vis de laquelle l'adjectif est intensifié. Dans tout énoncé du type «*X est assez_e Adj (pour q)*», l'être, la chose ou le concept caractérisé par *Adj* se voit attribué une *p-ité* suffisante pour que *q* soit réalisé. Une représentation de l'échelle d'intensité de l'adjectif n'est donc plus valable pour la représentation de *assez_e* que si l'on substitue la norme d'évaluation par le repère fixé par la réalisation de *q*.

Par ailleurs, nombre de grammaires décrivent *assez* comme un adverbial marquant la suffisance. Il s'avère cependant que seul *assez_e* est paraphrasable

par *suffisamment*, le concept de suffisance n'ayant de sens que par rapport à un point de référence donné. C'est pourquoi il est indispensable de distinguer entre les occurrences de l'adverbe en modification interne ou externe, étant donné les variations de signification et de portée qu'il recouvre dans les deux cas. *Assezi* est souvent décrit comme la marque d'une intensité moyenne (cf. Grevisse: 1993 ou Wagner et Pinchon: 1962), approximativement paraphrasable par *plutôt*, *relativement*, *moyennement* ou, dans un registre plus soutenu, *passablement*. Sur l'échelle d'intensité de l'adjectif, il faudrait donc situer cet adverbe aux alentours de la norme, et plus précisément à sa limite inférieure, *assezi* étant a priori ressenti comme une restriction. Nous pensons cependant que cette représentation est erronée et que l'utilisation de *assezi* relève, à un niveau pragmatique, d'un effet de litote. Supposons qu'un étudiant peine sang et eau sur son mémoire et qu'il se plaigne: *ce travail est assez difficile*. Ce que cet étudiant veut exprimer, c'est sans aucun doute: *ce travail est très difficile*. Sans même en arriver à poser une situation de communication si évidemment *ad hoc*, il nous semble très possible que des énoncés comme:

(16) Le Chat Persan *est un restaurant assez agréable* ou

(17) *Elle fit une halte assez longue devant une ferme*

tendent à présenter, par un effet rhétorique, un restaurant plus qu'agréable ou une halte plus que simplement longue. Cela apparaît clairement dans l'énoncé attesté cité à continuation:

(18) *Ma mère est une femme assez fière, un petit peu orgueilleuse, et même en cherchant à se montrer conciliante, il n'était pas question pour elle de poser un genou à terre, surtout pas pour une chose tout de même assez dérisoire que cette affaire de bougies d'anniversaire.* (C. Donner, *Les maisons*, 1993)

En l'absence d'un corpus déterminé, nous ne pouvons qu'avancer des hypothèses quant aux probabilités d'apparition de telle ou telle occurrence d'un adverbial. Il n'est sans doute pas impossible qu'*assezi* apparaisse soudain avec une signification qui le poserait en-deça de la norme d'évaluation. Mais il ferait alors figure d'exception. Nous pensons également que cet adverbe est intimement attaché à une modalité exclamative qui lui octroie son effet de litote. Mais cela reste pour le moment une hypothèse de plus. Mais l'on peut déjà percevoir, pour peu que l'on s'y arrête un moment et contrairement à ce que l'on pourrait supposer, que si l'on ôte le marqueur du syntagme adjectival dans ces mêmes énoncés, l'intensité de l'adjectif décroît. Autrement dit, et en reprenant les notions utilisées en théorie de l'argumentation (Anscombe, J.-C. et Ducrot, O.: 1983), un énoncé tel que *Ma mère est une femme assez fière* a une force argumentative supérieure à celle de *Ma mère est une femme fière* en vue par exemple de la conclusion *Il n'était pas question pour elle de poser un genou à terre*. L'adjectif employé absolument aura par conséquent une saisie antérieure à celle du groupe *assezi* + Adj.

Il convient de signaler pour finir que, quand *assez* apparaît dans un énoncé négatif, il s'agit obligatoirement d'une occurrence de l'adverbe en modification externe, c'est-à-dire de *asseze*.

- (19) *Paul n'est pas assez compétent.*
- (20) *Ce restaurant n'est pas assez agréable.*
- (21) *Elle ne fit pas une halte assez longue.*

Ces trois énoncés supposent l'existence d'un repère implicite. *Pas assez* est l'expression par excellence de l'insuffisance.

Nous avons donc distingué deux valeurs différentes d'*assez*, faisant intervenir les notions de modification interne et externe. Notons bien que la référence à une norme d'évaluation, ce que nous avons posé comme la condition *sine qua non* de la construction du sens du syntagme adjectival, ne disparaît nullement en modification externe. Elle glisse simplement de l'idée de «moyenne» à la réalisation d'une conclusion constituée en dehors du syntagme adjectival. Dans un cas comme dans l'autre, la détermination de la norme d'évaluation est intimement liée à la situation énonciative.

4.1.2. *Trop*

Trop est traditionnellement décrit comme la marque par excellence de l'excès. Cet excès peut opérer, soit directement sur l'adjectif (c'est-à-dire en modification interne), soit en fonction d'une conclusion (autrement dit, en modification externe). En modification externe, l'adjectif ainsi modifié possède une intensité si haute, et excessive, que les conclusions habituellement attachées à l'énoncé sans l'adverbe ne peuvent plus être réalisées lorsque celui-ci intervient. Situons-nous dans un contexte où le locuteur considère la perfection comme un facteur favorable au mariage; il s'agirait, autrement dit, d'un locuteur membre d'une communauté linguistique qui validerait un stéréotype tel que «On doit épouser une femme parfaite», dans le sens où le stéréotype est défini dans Anscombe (2005):

- (22) *Pauline est parfaite: je vais l'épouser.*
- (23) * *Pauline est parfaite: je ne vais pas l'épouser.*

Dans le même énoncé où l'on fait intervenir *trop*, on observe que la conclusion normalement attachée à cet énoncé se voit inversée:

- (24) * *Pauline est trop parfaite: je vais l'épouser.*
- (25) *Pauline est trop parfaite: je ne vais pas l'épouser.*

Trop en modification externe inverse la polarité de l'adjectif. La perfection, considérée comme positive par le locuteur, devient un élément défavorable lorsque l'adjectif est modifié par *trop*. L'effet inverseur de *trop* peut être ainsi résumé: si *a* est un énoncé de type que «*X est p, donc q*», et *A* le même énoncé dans lequel on a inclus *trop* comme adverbial de l'adjectif, la conclusion visée par *A* sera équivalente à *non q*. Pourtant, cet effet inverseur de *trop* n'est pas systématique:

- (26) *Pauline est stupide: je ne vais pas l'épouser.*
- (27) *Pauline est trop stupide: je ne vais pas l'épouser.*

Dans ce cas, «*X est p*», et «*X est trop p*», mènent à la même conclusion. *Trop* n'inverse pas ici la conclusion. Bien au contraire, il la renforce. Selon O. Ducrot (1982 et 1983) et J.-C. Anscombe et O. Ducrot (1995), un adjectif à po-

larité positive possède un seuil inverseur. En dessous de ce seuil, les conclusions habituelles de la propriété sont favorisées; au-delà, on obtient des conclusions contraires. Un adjectif à polarité négative, au contraire, est muni d'un seuil non-inverseur. Au-dessous de ce seuil, la propriété est un argument favorable, mais non décisif, pour les conclusions habituelles qui sont attachées à l'énoncé; au-delà, la propriété négative devient un argument décisif eu égard à ses conclusions habituelles.

Cela dit, on rencontre certains énoncés, ou plus exactement certains énoncés insérés dans un cotexte / contexte bien précis, dans lesquels *trop* ne réalise pas l'effet inverseur que nous avons décrit. Reprenant l'exemple que nous avons déjà utilisé, imaginons que Pauline, une jeune, jolie et douce jeune fille, n'a pas un sou vaillant et que la famille de son fiancé s'oppose à son mariage. Celui-ci peut alors parfaitement passer outre les difficultés et, malgré ses hésitations, séduit par les qualités de Pauline, déclarer:

(28) *Pauline est vraiment trop parfaite: je vais l'épouser.*

Trop est alors employé avec un adjectif positif, mais sans effet inverseur. Selon nous, ce type d'interprétation (emploi d'un *trop* non inverseur avec un adjectif positif) est théoriquement réalisable dans tout énoncé, sous réserve d'être employé dans un cotexte / contexte adéquat. Nous manquons encore d'éléments qui nous permettraient de démontrer très précisément tous les mécanismes qui interviennent alors. Nous pouvons cependant avancer que le locuteur doit avoir préalablement douté de la décision à prendre: ce genre d'énoncé requiert, au moins implicitement, d'une part un connecteur concessif comme *malgré tout*, ou *quand même*, et d'autre part l'introduction d'un adverbe tel que *vraiment* qui renforce l'adéquation du syntagme adjectival. Dans notre exemple, la perfection de Pauline devient ainsi un argument muni d'une force décisive, en vue du mariage, et supérieure à celle dérivée des problèmes du couple. On aurait en fait:

(29) *Tout est contre nous: donc je ne vais pas épouser Pauline. Mais elle est vraiment trop parfaite: je vais l'épouser quand même.*

Il semblerait, en définitive, qu'à l'intérieur de l'excès, et en présence des particularités énonciatives décrites, se dessine un nouveau seuil au-delà duquel la propriété est attribuée avec une intensité si élevée qu'elle annule ou inverse les conclusions habituellement véhiculées par «*X est trop Adj*», avec *Adj* positif.

Bien que *trop* en modification externe relève, pensons-nous, de l'emploi prototypique de cet adverbe, la modification par *trop* ne conduit pas nécessairement à une conclusion. Cet adverbe peut agir en modification interne. Il garde son effet inverseur sur les adjectifs positifs (qui sont donc employés avec une polarité négative), et accentue la négativité des adjectifs négatifs.

(30) *Tout le monde [...] posait sur lui et Clarisse le même regard trop indulgent, un regard qu'il imaginait déjà chargé de compassion envers Clarisse.* (F. Sagan: *La femme fardée*, 1989, p. 211)

(31) *Les hommes sont souvent trop brusques et trop agressifs.*

On pourrait objecter qu'il y a bien une conclusion à ces énoncés, qui pourrait s'énoncer en termes de «*j'aime*» ou «*je n'aime pas*», «*ça me plaît*» ou «*ça ne me plaît pas*». Cette observation nous conduit à nous questionner sur les limites entre modification interne et modification externe. Si, par exemple, *trop* exerce sur un adjectif positif un mouvement qui amène à une interprétation négative, on peut en conclure que le syntagme adjectival qualifie négativement la situation dont il parle. Mais cette conclusion se construit toujours à l'intérieur du syntagme, et non en dehors de lui. C'est en quelque sorte une appréciation, non le résultat d'un argument. Tandis que la conclusion impliquée dans la modification externe, tout en étant fonction de la polarité de l'énoncé dont elle est la suite logique, se définit réellement comme un troisième terme.

Les capacités de représentation de notre échelle de la modification interne sont limitées, et nous ne pouvons pas y rendre compte des effets de *trop* sur la polarité de l'adjectif. Nous devons donc nous limiter à le situer à droite de *très*.

Outre les différents cas que nous venons de décrire, il arrive que *trop* perde sa valeur d'excès (et donc son effet inverseur ou de renforcement, respectivement sur les adjectifs positifs ou négatifs) pour ne plus indiquer qu'une intensité extrême. Il s'agit souvent d'expressions quasiment lexicalisées:

(32) *Je ne le supporterai pas! C'est trop bête!*

(33) *Des fleurs! C'est trop gentil!*

(34) *Vous êtes trop aimable.*

Ce tour apparaît également des énoncés négatifs (non interrogatifs):

(35) *Paul n'est pas trop content de lui.*

(36) *Pierre n'a pas l'air trop intelligent.*

Signalons finalement que la jeunesse francophone, enfants et adolescents, est friande de ce type de tournures: *C'est trop bien! C'est trop cool! C'est trop nul!*

4.2. Adéquation et intensité

4.2.1. Presque

C'est dans le cadre d'une étude sur *presque*, *quasi* et *quasiment* (AUTEUR) que nous avons été amené à considérer certains des adverbiaux sous un angle différent de celui de l'intensité. Quoique soumis à certaines restrictions quant aux types d'adjectifs qu'ils sont susceptibles de modifier, nous ne ferons pas ici de distinction entre ces trois adverbes. Traditionnellement, ils sont décrits sur une échelle de l'intensité, avec une saisie proche de celle de *peu* ou *un peu*. *Presque* se situerait dans la catégorie de la limitation, puisque *presque* + Adj se trouve à la limite inférieure du champ sémantique «positif» de l'adjectif (catégorie de la position). Nous allons cependant réviser cette posture. On remarque tout d'abord que *presque* (que nous prendrons comme représentant de *quasi* et de *quasiment*, et ce peut-être à tort, mais, comme nous l'avons dit, ce n'est pas ici notre propos que de traiter de leurs contraintes d'utilisation respectives) est particulièrement apte à modifier un participe passé employé

comme adjectif: *Cette photo est presque réussie, Paul est presque guéri*. Or, les participes passés présentent la particularité d'être difficilement graduables. De fait, *presque* est susceptible de modifier des adjectifs difficilement intensifiables:

- (37) *C'est un succès presque total.*
- (38) * *C'est un succès peu / assez / bien / très total.*
- (39) *C'est un garçon quasiment majeur.*
- (40) * *C'est un garçon un peu / assez / bien / très majeur.*

Si *presque* se combine si bien avec ce type d'adjectifs, c'est justement parce qu'il marque autre chose que l'intensité, parce qu'il agit à un autre niveau que la plupart de ses concurrents. Nous ferons l'hypothèse que *presque*, *quasi* et *quasiment* n'effectuent pas une modification en intensité sur l'attribution de l'adjectif à l'objet dénoté, mais qu'ils véhiculent une appréciation sur l'opportunité, sur l'adéquation de cette attribution. Il ne s'agit plus d'attribuer une propriété à un objet, et d'intensifier cette propriété, mais d'évaluer la «validité» de l'attribution. Validité, et non vérité, puisque la figure centrale de ce processus reste le locuteur, et non les données du réel. *Presque* ne peut donc pas être situé sur la même échelle de modification des adjectifs que d'autres adverbiaux. Il sera nécessaire d'envisager cet adverbe sous un autre angle. Dans un énoncé tel que:

- (41) *J'ai rencontré Paul l'autre jour, et il semblait presque content.*

La norme d'évaluation qui régit le comportement du groupe substantif – adjectif se construit par rapport à l'idée que s'est forgée le locuteur, préalablement à l'énonciation, de la moyenne de contentement dont Paul doit faire preuve, dans une situation et à un moment donnés. L'introduction de *presque* dans le syntagme adjectival pose que l'attribution, à Paul, de la propriété du contentement, n'est pas appropriée à la situation de communication, mais quand même à la limite de l'être.

Nous venons donc de distinguer un type particulier d'adverbiaux. *Presque*, *quasi* et *quasiment* exercent leur action sur l'adéquation de l'attribution, et indiquent qu'elle n'est pas tout à fait appropriée. Ils sont par conséquent susceptibles d'être employés avec des adjectifs non intensifiables. Il ne s'agit pas d'un cas isolé: d'autres adverbiaux, comme *absolument*, *à peu près* et certaines occurrences de *bien* fonctionnent de la même manière. Nous ne pouvons pas non plus entrer dans le détail de leurs modes de fonctionnement, nous devons nous contenter d'y référer brièvement dans la mesure où ledit fonctionnement relève des mécanismes de l'adéquation.

4.2.2. À peine vs à peu près

À peine et à peu près sont normalement décrits comme représentant de l'intensité faible. Selon la représentation de M. Gheorghiu, ils se situeraient au même niveau que *presque*. Cependant, ils ne sont pas synonymes:

- (42) *Nous avons dépensé beaucoup d'argent pour ce voyage, mais c'était à peine agréable.*

- (43) * *Nous avons dépensé beaucoup d'argent pour ce voyage, mais c'était à peu près agréable.*

À quel niveau faut-il situer à *peine*? L'emploi de l'adjectif *agréable* pour décrire la situation représentée par le premier énoncé est approprié, mais l'intensité qui lui est appliquée est extrêmement faible, et, de fait, juste à la limite du désagréable. C'est pourquoi nous situerons à *peine* dans la catégorie de la position, avec une saisie antérieure à celle de *un peu*. Quand bien même la saisie de ces deux adverbiaux ne serait pas la même, et cela semble indiscutable, il nous resterait encore à démontrer qu'ils n'agissent pas non plus de la même façon. En effet, à *peu près* est selon nous, un adverbial du même type que *presque*, c'est-à-dire qu'il ne marque pas l'intensité de l'adjectif, mais apprécie l'adéquation de l'attribution d'une propriété à l'objet dénoté. Remarquons tout d'abord que la capacité de *presque* à s'accoupler aux participes passés employés comme adjectifs ainsi qu'aux adjectifs non graduables se retrouve dans le cas d'à *peu près*:

- (44) *Pierre a été très malade, mais il est à peu près guéri maintenant.*
(45) * *Il est peu guéri / assez guéri / très guéri.*
(46) *Il est presque guéri.*
(47) *Après ce passage par la machine à laver, ma chemise en soir est à peu près fichue.*
(48) * *Ma chemise en soie est un peu fichue / assez fichue / très fichue.*
(49) *Ma chemise en soie est presque fichue.*

Sur une échelle d'adéquation de l'attribution, nous classerons à *peu près* sur une zone proche à celle de la norme d'évaluation. Mais pas à cheval sur elle, ce qui apparenterait à *peu près* à *approximativement* ou à *plus ou moins*, mais juste à la limite inférieure de la norme d'évaluation. Examinons:

- (50) *La maison est à peu près propre.*
(51) *Le client est à peu près satisfait.*

La norme d'évaluation de ces deux énoncés serait «la propreté moyenne que j'attends trouver chez moi, ici et maintenant» ou «la satisfaction moyenne que j'escompte procurer à ce client dans des circonstances X». À *peu près* indique qu'il est tout juste approprié, dans ces situations, d'attribuer les propriétés de propreté et de satisfaction, à ma maison et à mon client.

4.2.3. *Peu et un peu*

Une observation immédiate semble montrer entre *peu* et *un peu* une différence quantitative, le premier indiquant, dans le même contexte, une quantité moindre que le second. C'est ce que laisse suggérer le contraste entre des énoncés tels que *Il travaille peu* et *Il travaille un peu* ou encore entre *Il y a peu de circulation* et *Il y a un peu de circulation*. Il semble cependant que cette hypothèse soit difficilement applicable dans le cas d'un adjectif. Outre le fait que *peu* et *un peu* ne sont pas susceptibles d'apparaître avec n'importe quel adjectif, il serait problématique d'avoir à donner une interprétation en termes de degré à des énoncés tels que:

- (52) *Son état est peu grave.*
(53) *Son état est un peu grave.*

(54) *Jean est peu âgé.*

(55) *Jean est un peu âgé.*

a) *Peu et un peu en discours – Leurs restrictions d'utilisation*

La simple observation des syntagmes adjectivaux dans lesquels interviennent ces adverbiaux nous permet de constater qu'il est fort malaisé de localiser une propriété susceptible d'être modifiée à la fois par *peu* et par *un peu*, même si l'on se situe dans une situation de communication différente dans les deux cas. Observons:

(56) *Cette chaise est (peu + *un peu) commode.*

(57) *Cette chaise est (*peu + un peu) dure.*

(58) *Cette conférence est (peu + ?? un peu) intéressante.*

(59) *Cette conférence est (*peu + un peu) ennuyeuse.*

(60) *Max est un (peu + *un peu) viril.*

(61) *Max est un (*peu + un peu) efféminé.*

L'emploi de *peu* et d'*un peu* semble donc être soumis à certaines règles qui restreignent leurs possibilités d'emploi. De fait, ces règles sont au nombre de trois, et sont récapitulées par R. Martin (1969).

- Une restriction rythmique: *peu* modifie des adjectifs positifs polysyllabiques. Ainsi **peu beau*, **peu grand*, **peu frais*, **peu doux*, etc. sont incorrects. Néanmoins, si l'adjectif est monosyllabique mais que sa forme féminine n'a pas une prononciation distincte de la forme masculine, la modification avec *peu* devient possible: *peu net*, *peu clair*, *peu sûr*, *peu grave*, etc. *Un peu* ne subit aucune contrainte d'ordre phonétique.
- Une restriction stylistique: employé devant un adjectif, *peu* appartient à un niveau de langue soutenu. Dans un discours familier, et surtout oral, on lui préfère normalement *pas très*.
- Une restriction sémantique: a insi que l'on peut le constater dans les énoncés précédemment cités, *peu* modifie des adjectifs positifs⁷ ou interprétés comme tels par le locuteur, tandis qu'*un peu* n'apparaît qu'avec des adjectifs négatifs, ou présentés ainsi par le locuteur. On pourra opposer *peu aimable*, *peu fortuné*, *peu clair*, *peu intelligent*, *peu compréhensible*, *peu philosophique*, *peu digne*, *peu probable*, etc., à *un peu âcre*, *un peu maigre*, *un peu brutal*, *un peu maladif*, *un peu conventionnel*, *un peu pâle*, *un peu dur*, *un peu répugnant*, *un peu gênant*... On se heurte cependant à quelques –rares– contre-exemples, parmi lesquels: *un exercice peu dangereux*, *un accident peu grave*⁸. Toujours selon R. Martin, ces adjectifs ont

7 Toute occurrence d'un adjectif *p* est attachée à une notion graduée de P-ité, qui est, en général (c'est-à-dire hors contexte), soit favorable, soit défavorable, soit indifférente. On parlera alors du signe de *p*: le signe de *parfait* est positif; celui d'*imparfait*, négatif; *rond* sera dit neutre. Cette définition est en partie empruntée à M. Carel (in J.-C. Anscombe (1995): *Théorie des topoï*, p. 178).

8 *Peu grave* peut paraître douteux. Nous avons cependant relevé: «*Et encore, l'intrusion d'Eric dans tous ces domaines paraissait-elle peu grave à l'empereur du Sucre*»... (F. Sagan (1989): *La femme fardée*, p. 219. Ramsay, Genève).

en fait une valeur positive, «comme le prouve leur contraire qui est fourni, non point par un antonyme positif, mais par l'adjectif nié (un exercice qui n'est pas dangereux, qui est sans danger; cet accident n'est pas grave, il est sans gravité)» (Martin, 1969: 78). De même, *peu ordinaire, peu banal, peu commun* «s'interprètent positivement par leur référence à une moyenne, à une norme» (Martin, *ibid.*). Quelle que soit l'explication qu'on adopte, il s'avère que tout adjectif, même celui qui revêt, en théorie (ou disons plutôt hors contexte, ou dans la plupart des contextes qui viennent naturellement à l'esprit), toutes les apparences de la négativité, peut être employé par le locuteur dans un sens positif. Imaginons que je reviens du cinéma: *j'ai vu un film d'horreur fantastique: répugnant, terrifiant et morbide*. C'est vraisemblablement, quoique d'une façon moins tranchée, un mécanisme similaire qui entre en jeu dans les cas où *peu* modifie un adjectif en apparence négatif.

Quant à *un peu*, R. Martin signale qu'il peut modifier exceptionnellement un adjectif positif «dans une proposition qui s'accompagne d'une nuance de virtualité par laquelle se compense le signe positif du vocable modifié» (Martin, *ibid.*) Cette virtualité peut résulter:

- de la généralité de l'énoncé: *un homme un peu intelligent sait que...*
- de sa valeur hypothétique: *s'il est un peu intelligent, il saura que...*
- d'une idée négative: *soyez un peu conciliant...*

D'ailleurs, le fait que *un peu* puisse alterner avec *un tant soit peu*, expression qui contient un subjonctif, vient confirmer cette hypothèse.

S'il est donc clair que *peu* modifie prioritairement des adjectifs positifs, et *un peu* des adjectifs négatifs, il est indéniable que certains adjectifs sont susceptibles d'être spécifiés par les deux adverbes: les adjectifs neutres ou faiblement marqués. Dans ce cas-là, l'opposition ne se résout plus en termes de positivité et de négativité, mais de suffisance et d'insuffisance.

(62) A – *Comment trouves-tu ce plat?*

B – *un peu salé* (il y a trop de sel).

B' – *peu salé* (il manque de sel).

(63) *L'image est peu claire. Il faut faire régler la télévision.* (L'image n'est pas suffisamment claire).

(64) *Cette photo est un peu claire. Tu devrais faire un nouveau tirage* (La photo est trop claire).

b) Possibilités de description

Il est par ailleurs remarquable que l'emploi de *peu* et *un peu* comme marqueurs d'un adjectif ne soit guère susceptible d'une appréciation en termes de degré plus ou moins élevé, mais reflète plutôt une différence substantielle. Si l'on considère deux énoncés comme *Il est peu avare de ses mots* et *Il est un peu avare de ses mots*, le premier correspond quasiment à une négation (*Il n'est pas avare de ses mots*), tandis que le second est une affirmation (*Il est avare de ses mots*). Pour B. Pottier⁹, les différences sémantiques de quantité et de modalité

9 Pottier, B. (1962: 134): *Systématique des éléments de relation*, cité par O. Ducrot (1980).

se situeraient à des niveaux linguistiques distincts. La valeur quantitative serait fondamentale et appartiendrait au niveau le plus profond de la langue. La valeur modale résulterait d'un effet de sens imputable aux conditions socio-psychologiques de la parole, ce qui transforme une différence de degré en différence de nature. *Peu* est attiré vers la modalité négative; *un peu*, vers la modalité positive. Au niveau de la langue, *peu* et *un peu* auraient donc une valeur fondamentalement quantitative, et se situeraient à proximité de l'origine de la notion modifiée. Le fait que *peu* représente, au niveau de la langue, une quantité/intensité moindre que celle correspondant à *un peu* produit dans le discours un effet de sens attribuant une valeur négative à *peu* et une autre, positive, à *un peu*. Dire d'une personne qu'elle est *peu intéressante* peut être vu comme une litote, une atténuation de la négation pure et simple.

Cette même idée est avancée par Robert Martin, selon qui *peu intelligent* se rapproche singulièrement par son sens de *pas intelligent*. On trouve une analyse comparable dans une perspective de type guillaumien (C. Wimmer, 1974), où *peu* est associé à un mouvement qui porte la pensée de la considération du positif à la considération du négatif. Autrement dit, *peu* répond à un mouvement d'éloignement du positif. S'il est impossible de dire *peu ennuyeux* ou *peu mauvais*, c'est parce que ces adjectifs ne peuvent en aucun cas se prêter à ce mouvement d'éloignement. *Un peu* serait une unité syntaxique, un «mot de langue», qui ne se conçoit que par rapport à *peu*. Mais il répond à un mouvement inverse à celui effectué par *peu*, c'est-à-dire qu'il porte de la considération du négatif à la considération du positif (dans les deux cas, le seuil du négatif n'est jamais franchi). Cet effet inverseur est dû à l'action du déterminant *un*. Pourtant, le morphème *un* laisse encore subsister dans *un peu* l'idée négative véhiculée par *peu*. L'inversion du mouvement est compensée par la signification de l'adjectif -négatif- associé à *un peu*. Du cinétisme de ces deux adverbiaux proviennent certains effets de sens détectables dans le discours. Dans *peu probable*, *peu* traduit une probabilité faible, quoique encore réelle, mais si proche de la quantité nulle qu'elle en devient négligeable. *Peu probable*, c'est *relativement improbable*. Dire de quelqu'un qu'il *un peu bête*, c'est lui assigner une quantité de bêtise faible, mais déjà appréciable.

La description proposée par Oswald Ducrot (1969 et 1980) résout bien des difficultés. Selon cet auteur, bien que l'interprétation quantitative puisse expliquer certains phénomènes relatifs à l'enchaînement des énoncés, elle se heurte par exemple au fait que, si la différence entre *peu* et *un peu* relève du degré, l'adjonction de locutions d'atténuation et de renforcement quantitatifs devrait diminuer l'écart entre les deux. Or, *Jean est assez peu âgé* est un argument pour une conclusion comme *Il peut venir faire de l'alpinisme*, tandis que *Jean est un petit peu âgé* conduit à penser: *Il ne peut pas venir faire de l'alpinisme*. De même qu'avec les adverbiaux employés sans renforcement, les conclusions induites par les deux énoncés sont opposées. Cependant, si la différence entre les deux n'était que de degré, *assez peu* devrait se rapprocher de *un petit peu*. Selon O. Ducrot, affirmer l'existence d'une quantité -qui est faible-, ce n'est pas la même chose que d'affirmer la faiblesse de la quantité qui existe. Examinons:

- (65) A: – *Cette conférence est un peu ennuyeuse.*
B: – *Elle est même très ennuyeuse.*

Une des caractéristiques de *même* est de relier deux énoncés qui argumentent pour une même démonstration. Si *un peu* servait à marquer une quantité, donc à fixer une limite quantitative, l'énoncé avec *même* ne pourrait suivre le premier.

D'autre part, dans une subordonnée conditionnelle comme *Si tu me laisses un peu tranquille, je pourrai terminer mon travail*, il est évident que l'emploi de *un peu* laisse la porte ouverte à celui d'un autre adverbe ayant une position postérieure. Ce dont j'ai besoin pour terminer mon travail, c'est d'une certaine dose de tranquillité, qui n'est pas forcément élevée, mais qui doit exister. Il n'en reste pas moins qu'un énoncé tel que: *Cette conférence est un peu ennuyeuse* semble a priori exclure le fait qu'elle soit très ennuyeuse. Ducrot a recours pour expliquer ce fait à la loi d'exhaustivité, selon laquelle le locuteur est obligé de fournir les informations les plus fortes dont il dispose. *Un peu* tendrait donc à être interprété comme «*un peu seulement*», «*pas très*», ce qui le rapprocherait de *peu*. Mais cette appréciation d'une quantité limitée, si elle est inhérente à *peu*, n'est que suggéré par *un peu*: il s'agit d'un *effet de sens*.

Peu et *un peu* se donc situent sur deux échelles différentes. Sur celle d'*un peu*, nous trouverions également l'adjectif employé absolument, ou avec *très*. *Un peu* est choisi comme marqueur parce qu'il est senti plus approprié à la situation que ces concurrents, et tend donc, par cet effet de sens à être interprété comme «*un peu, donc pas très*» (Notons que «*peu, donc pas très*» est absolument irrecevable, ce qui prouve bien qu'il se trouve sur une échelle différente. Remarquons par ailleurs que «*un peu, donc pas rien*» ne relève pas du même niveau de discours).

Appliquer *un peu* à un adjectif relève d'une prise de position subjective. Si je trouve une conférence *un peu ennuyeuse*, mon collègue peut, lui, qualifier cette même conférence de *très ennuyeuse*. Une intensité différente peut donc être appliquée à un même objet. Là encore, il semble que *un peu* apporte un jugement quantitatif, alors qu'il a été dit que seul *peu* était susceptible d'opérer ce jugement de quantité. Pour résoudre cette nouvelle et apparente contradiction, Ducrot rappelle la nécessité de différencier les jugements préalables à la formulation d'un énoncé, et ceux exprimés dans cet énoncé. Lorsque je dis que j'ai offert une poupée à ma petite soeur, j'ai préalablement jugé qu'un certain objet, servant à certaines fins et ayant une certaine forme était une poupée. Cependant, je n'informe pas mon auditeur de ce jugement. J'ai une idée de ce qu'est une poupée, et j'annonce que j'en ai offert une à ma petite soeur. Un mécanisme semblable entre en jeu dans l'utilisation de *un peu*. Je me suis forgé un jugement sur une certaine accumulation de faits qui permettent de caractériser une situation comme *un peu ennuyeuse*. Cette décision n'est pas celle véhiculée par l'énoncé. Sachant ce qu'est une conférence, sachant quand et comment qualifier un certain objet d'*un peu ennuyeux*, je déclare que *Cette conférence est un peu ennuyeuse*.

Quant à *peu*, il a été décrit comme une négation atténuée. En effet, nous avons déjà signalé que le fait de qualifier une personne de *peu intéressante* pouvait être vu comme une litote, une formulation plus conventionnelle et moins choquante de la négation: *Cette personne n'est pas intéressante*. Toujours selon Ducrot, la litote ne prend en considération que les contenus posés. Si *un peu ennuyeux* pose l'existence d'une certaine quantité d'ennui, on obtient par litote l'expression d'une quantité d'ennui supérieure. Il apparaît donc que les deux adverbes appartiennent à des catégories sémantiques différentes: *peu* fait partie de la catégorie de la limitation (ainsi que les différents types de négation), tandis que *un peu* appartient à celle de la position (de même que l'affirmation et ses divers renforcements). C'est ainsi qu'apparaîtront ces deux adverbes sur la représentation de notre classification de la modification interne.

Cette représentation a l'intérêt d'expliquer clairement les effets de la litote que véhiculent *peu* et *un peu*. Dans les deux cas, un terme va être marqué d'une façon atténuée, tout en désignant le terme supérieur à l'intérieur de la même catégorie. Ainsi, le fait qu'*un peu ennuyeux* soit interprétable comme *ennuyeux*, alors qu'au contraire *peu intéressant* est proche de *pas intéressant*, n'a plus rien de surprenant.

4.2.4. *Bien*

Bien est aussi un marqueur de l'adéquation, dans certaines de ces occurrences. La plupart des dictionnaires et grammaires traditionnels décrivent *bien* comme un adverbe qui marque une quantité ou une intensité élevées. En tant que tel, il peut alterner avec *très* et *beaucoup*, lorsqu'il modifie un syntagme adjectival, nominal ou verbal. Ces adverbes sont fréquemment présentés comme des quasi-synonymes. Divers auteurs signalent cependant que l'introduction de *bien* dans l'énoncé (par rapport à l'emploi de *très*, en ce qui concerne les adjectifs) lui octroie une nuance «affective». Ce caractère appréciatif est susceptible de traduire la surprise, la satisfaction, l'intérêt, l'approbation, la sympathie, l'ironie, entre autres, en somme une avalanche de nuances différentes qui laissent supposer que le sentiment exprimé dépend en substance de la situation énonciative et de l'intonation, plutôt que d'être inhérent à l'adverbe (cf. Gaatone: 1990). Toujours est-il que *bien* véhicule une nuance dont son concurrent direct, *très*, est dépourvu. *Bien* et *très* sont réciproquement interchangeable, dans la plupart des occurrences, sans que l'énoncé concerné devienne incorrect, ou simplement peu acceptable.

(66) *C'est (bien + très) simple: il ne m'adresse plus la parole.*

(67) *Cet exposé est (bien + très) long.* Cependant, il n'est pas rare que la substitution de l'un par l'autre véhicule une modification de la situation énonciative (alternative exclue par l'énoncé attesté). Prenons deux énoncés hors contexte comme:

(68) *C'est une personne (bien + très) seule.*

(69) *C'est quelqu'un de (bien + très) tranquille.*

Les deux adverbes sont à chaque fois parfaitement acceptables, mais la substitution s'avère beaucoup plus problématique, voire irréalisable dans:

- (70) *Il entra dans son appartement. Dès qu'il y fut, il poussa le verrou pour être seul, bien seul, tout seul.* (G. de Maupassant, *Mr. Parent*, in *Le Horla et autres contes cruels et fantastiques*, 1887).
- (71) ?? *Il entra dans son appartement. Dès qu'il y fut, il poussa le verrou pour être seul, très seul, tout seul.*
- (72) *Je serais aujourd'hui quelqu'un de bien tranquille, dans une ville, avec une église et des eaux courantes.* (P. Benoit, *L'Atlantide*, 1920)
- (73) ?*Je serais aujourd'hui quelqu'un de très tranquille, dans une ville, avec une église et des eaux courantes.*

Robert Martin (1990) décrit ce type d'emploi comme une plénitude de sens. Il s'agit de ce que nous avons appelé l'adéquation de l'attribution. Lorsque *bien* s'applique à un adjectif, il manifeste que l'emploi de cet adjectif est totalement approprié à la situation énonciative. C'est pourquoi son comportement est à mettre en parallèle avec celui de *presque*, ou de *à peu près*. L'emploi de *bien* ne relève pas d'une évaluation en degré. *Bien* établit la pleine adéquation du prédicat, par opposition à l'adéquation simple instituée par l'emploi de l'adjectif *seul*. *Très* indique que l'objet considéré possède la propriété X à un degré élevé, tandis que *bien* donne à entendre que l'association entre l'objet considéré et la propriété est pleinement pertinente. On pourrait certes objecter qu'il est difficile de ne pas «sentir» l'expression d'une intensité dans la plupart des énoncés précédemment cités. Nous ne pouvons nier que cette intensité existe, mais nous postulons qu'elle n'est que dérivée de la plénitude de sens. Il est en effet logique qu'un adjectif marqué comme pleinement approprié véhicule souvent, de plus, une intensité élevée. La différence de portée entre les adverbiaux est fondamentale et justifie un classement distinct. On observe d'ailleurs que lorsqu'un adjectif est modifié, dans le même énoncé, par deux adverbiaux différents coordonnés par exemple par *mais* ou par *et même*, ou par un autre connecteur (sans nous étendre ici sur les différentes –et bien connues– valeurs de *mais* et de *et même*), lesdits adverbiaux semblent devoir appartenir à la même catégorie.

- (74) *Cet exercice est assez compliqué, mais pas (très + *bien) compliqué.*
- (75) *Il est un peu bête, ce garçon, mais pas (très + *bien) bête.*
- (76) *C'est un cas assez particulier, et même (très + *bien) particulier.*

Pour davantage de précisions sur *bien*, nous renvoyons à AUTEUR.

4.2.5. *Très*

Les adverbes de l'intensité élevée n'ont pas fait l'objet de beaucoup d'études. *Très*, un des plus abondamment utilisés dans le discours, est un intensifieur qui manifeste une variation de degré sur une échelle d'intensité. Sur notre schéma du système des adverbiaux modificateurs de l'adjectif, il aura une position postérieure à celle définie par l'adjectif employé seul et postérieure également, bien sûr, à la norme d'évaluation. Rien de particulier n'est à signaler à propos de *très*. Il s'agit d'un marqueur polyvalent, qui peut apparaître avec des adjectifs positifs, négatifs ou neutres. Il est cependant incompatible, la plupart du temps, avec des adjectifs affectifs ou axiologico-affectifs: **très magni-*

*fique, *très poignant, *très détestable...* On constate cependant des divergences d'acceptation avec certains adjectifs polysémiques.

(77) *Je suis très heureux de te voir.*

(78) *C'est (heureux + *très heureux) qu'il ait enfin compris la leçon.*

On peut toutefois signaler une particularité syntaxique à propos de *très*. Selon Grevisse (1993: parag. 954), quand le pronom *le* substitue un adjectif, *très* se voit substitué par *beaucoup*, qui devient le seul adverbe possible.

(79) *Il est très serviable.*

(80) *Serviable, il l'est (*très + beaucoup).*

Milner (1978), dans une étude où il s'attache à une classification des adjectifs classifiants et non classifiants et à leurs critères syntaxiques, applique ses observations aux marqueurs du degré. Il oppose, entre autre, *plus que, moins que y aussi que a très*. Selon cet auteur, les premiers peuvent être définis *a priori*, puisque l'ensemble des objets «*moins / aussi / plus P que X*» est clairement déterminé par rapport à un point de référence. Le second, *très*, est ambigu: il constitue d'une part le dernier élément de la série des «*moins / aussi / plus que*»; d'autre part, il fonctionne de façon autonome et sépare de toute série d'éléments ordonnées graduellement. Étant un «*hors-classe*» (Milner, 1978: 306), l'ensemble des éléments «*très P*» n'est pas clairement délimité. On est tout de même surpris de voir *très*, sans motif réellement clair, présenté à l'intérieur d'une série incluant «*moins / aussi / plus que*», justement parce que *très* ne se définit jamais par rapport à un point de référence. Selon la dichotomie que nous proposons, *très* agit en modification interne, jamais en modification externe. Ce n'est pas non plus un «*hors-classe*», puisqu'il s'insère dans une gradation de type «*peu / un peu / assez / très*».

4.2.6. *Parfaitement, absolument, tout à fait...*

Nous verrons pour finir quelques représentants du «degré complet», pour suivre l'appellation de M. Grevisse (1993: paragr. 955): *parfaitement, absolument, tout à fait et tout*. Il apparaît immédiatement que ces adverbiaux ne sont pas aptes à spécifier n'importe quel adjectif: **absolument joli, *parfaitement difficile, *tout à fait puissant*. Mais ce sont par excellence les marqueurs des adjectifs comportant intrinsèquement un degré extrême, du type *divin, absolu, merveilleux...*, qui n'admettent généralement pas d'autres adverbiaux. *Très* est particulièrement incompatible avec ce type d'adjectifs:

(81) *Cet aspect du problème est (absolument + *très) essentiel.*

(82) *Ces escargots sont (parfaitement + *très) ignobles.*

(83) *Rester tranquille lui est (tout à fait + *très) impossible.*

Ces adverbiaux sont applicables à des participes passés à valeur adjectivale:

(84) *Il est absolument persuadé d'avoir raison.*

(85) *Paul est tout à fait guéri.*

(86) *Ma chemise en soie est complètement fichue.*

Qu'il soit impossible de substituer *très* à ce type d'adverbiaux est à première vue surprenant, puisque l'on pourrait penser qu'ils marquent simplement une

intensité supérieure à la sienne. Or, il n'en est rien. Nous postulerons qu'*absolument* et ses comparses ne sont pas des marques de l'intensité, mais que, au même titre que *presque*, *à peu près* ou *bien*, ils véhiculent une appréciation de l'adéquation de l'attribution. Dire «*ces escargots sont absolument ignobles*», c'est poser la qualification d'*ignoble* comme absolument appropriée à la situation énonciative. Il est certain, comme nous l'avons déjà vu dans le cas de *bien*, qu'*absolument* charrie, de surcroît, une intensité élevée, qui découle de la marque élevée de l'adéquation. Par ailleurs, nous avons déjà avancé l'hypothèse que, lorsqu'un adjectif est modifié, dans le même énoncé, par deux adverbiaux différents coordonnés par un connecteur, ces deux adverbiaux appartiennent à la même catégorie. Or, si l'on considère un énoncé tel que:

(87) *Ces escargots ne sont pas absolument ignobles*

on continuera aisément ainsi:

(88) *Ces escargots ne sont pas absolument ignobles, mais presque*

mais beaucoup plus difficilement avec:

(89) ?? *Ces escargots ne sont pas absolument ignobles, mais assez.*

Alors que l'on a sans aucun problème:

(90) *Ces escargots sont assez ignobles.*

Par ailleurs nous démontrons, dans AUTEUR (à paraître: «Intensité et délocutivité dans les adverbes en *-ment*») que les adverbes *diablement*, *bigrement*, *fichtrement*, *diantrement*, *bougrement*, *foutrement* et *sacrément* forment une sous-classe exhaustive d'adverbes délocutifs, fonctionnant selon des propriétés syntaxiques et relationnelles qui les différencient clairement d'autres adverbes comme par exemple *énormément*, *drôlement* ou *vachement*, et sont des marques d'attitude énonciative.

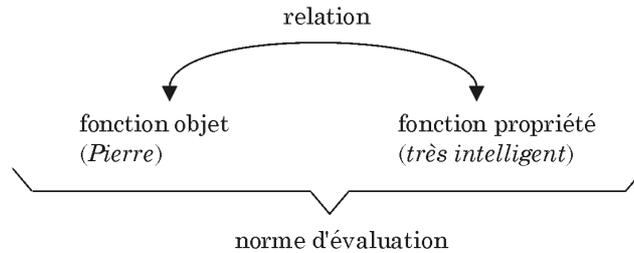
Quant à *tout*, il est étudié, de manière magistrale, dans Anscombe: 2009. Nous renvoyons donc à cette étude pour une analyse approfondie. L'auteur y montre que *tout* + Adj. n'exprime pas directement l'extensité maximale ni l'intensité maximale, mais relève de la présentation d'une attitude du locuteur: «*le locuteur de S est tout + Adj. met en scène une voix qui s'exclame quelque chose comme S est Adj. ! ou S, quel Adj. !, pour exprimer une certaine attitude devant des êtres, des faits ou des événements*». Analysé comme un marqueur d'attitude énonciative, *tout* entrera dans notre sous-classe des marqueurs de l'adéquation.

5. Conclusion

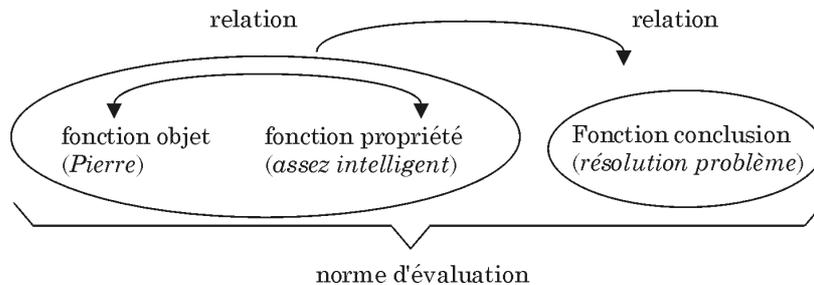
L'analyse que nous avons réalisée des principaux adverbiaux modificateurs de l'adjectif nous a tout d'abord amené à distinguer entre deux sous-classes différentes: la modification interne et la modification externe. Cette distinction est justifiée par la construction de la signification du syntagme adjectival, qui se réalise dans le premier cas autour de la norme d'évaluation fondée sur le rapport objet dénoté–adjectif (en situation d'énonciation), et dans le second, grâce à une norme d'évaluation définie en dehors de ce rapport (l'objet dénoté

n'est donc plus intensifié qu'en fonction du nouveau repère). On peut représenter comme suit les opérations effectuées, dans chaque cas, pour la construction de la norme d'évaluation:

MODIFICATION INTERNE



MODIFICATION EXTERNE



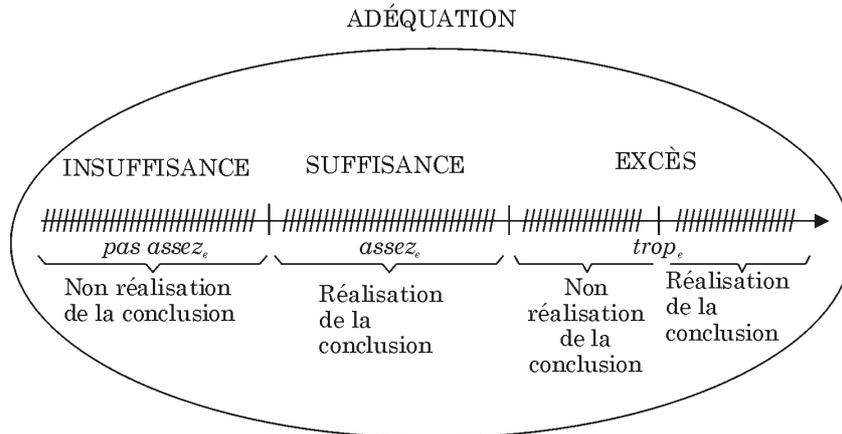
Par ailleurs, énoncer que *X est p*, c'est évidemment, corollairement à l'attribution, affirmer qu'il est adéquat, approprié d'assigner cette propriété de *p-ité* à X. Si l'attribution établit une relation entre un objet et une propriété, l'adéquation indique que cette attribution est appropriée à une situation de communication. Toute intensification de l'adjectif véhicule donc également cette adéquation, parallèlement au processus d'intensification en lui-même. Dire que *ce livre est très intéressant*, c'est affecter à *intéressant* une intensité élevée, tout en attribuant cette propriété, l'intérêt, au livre. Cependant, nous avons identifié certains adverbiaux qui ne peuvent être qualifiés d'intensifieurs, puisque leur rôle (ou leur rôle premier) est d'évaluer l'adéquation de l'attribution. Il peut certes sembler malaisé de démêler parfois entre adéquation et intensification, nous pensons cependant avoir exposé suffisamment d'éléments distinctifs en faveur de notre hypothèse. Il apparaît en somme qu'adéquation et intensification sont deux notions qui se chevauchent et se complètent.

Le cas de la modification externe doit être envisagé sous un angle un peu différent. Dire que *Paul est assez intelligent pour résoudre ce problème de maths*, c'est attribuer à Paul une certaine quantité d'intelligence uniquement par rapport au problème à résoudre. Paul peut être, en dehors de cette situation, de ce repère en particulier, peu, moyennement ou très intelligent. Mais il faut bien avouer que cette dernière particularité, si elle est parfaitement défendable sur un plan théorique, se heurte quelque peu à la pratique. Il est en

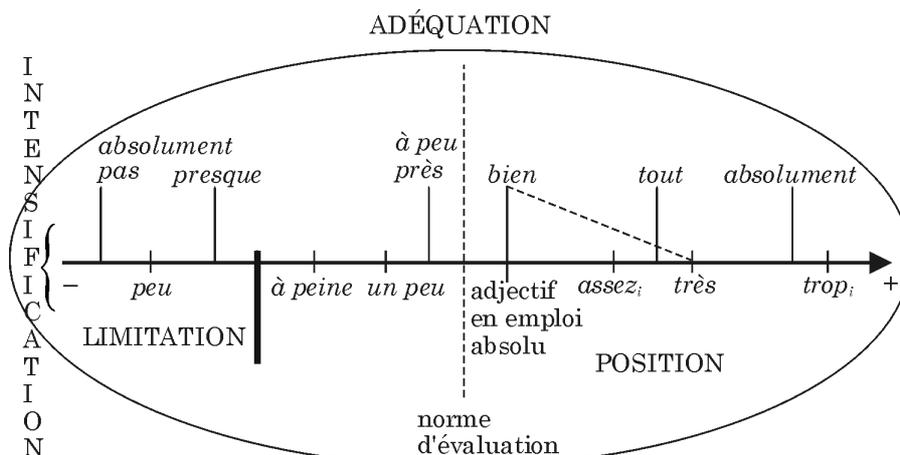
effet fort probable que le locuteur considère que Paul possède, globalement, une quantité raisonnable d'intelligence. Il est en tout cas certain qu'il en possède une quantité minimale. Il nous semble donc logique de postuler que la modification externe exerce elle aussi une certaine intensification de l'adjectif par rapport à la norme d'évaluation du groupe adjectif-objet dénoté. Les opérations effectuées en modification externe ont donc une certaine portée de modification interne.

Nous avons vu, dans les diverses représentations du système des adverbiaux, que le niveau de leur saisie était représenté par un trait. Ce symbole est bien évidemment utilisé pour des raisons de commodité, mais ne reflète pas la réalité, puisque l'intensité véhiculée par les adverbiaux n'est pas strictement déterminée. Il s'agit en fait d'une zone, et non d'un point précis. Dans la représentation proposée ci-dessous, seuls quelques-uns des adverbiaux modificateurs de l'adjectif sont représentés, car nous prétendons proposer un système de classification, et non une analyse complète des items du système.

Modification externe



Modification interne



Les hypothèses ici formulées quant aux valeurs et la portée des adverbiaux modificateurs de l'adjectif sont proposées avec réserve. Nous sommes en effet parfaitement conscient des lacunes de notre représentation. Tout d'abord, l'écart entre la saisie des différents adverbiaux ne répond à aucune proportion; seul est à prendre à considération l'ordre des saisies. Ensuite, nous avons délibérément ignoré la grande majorité des phénomènes syntaxiques liés aux mécanismes abordés. Nous n'avons pas non plus approfondi l'effet de la négation sur le syntagme adjectival. Et surtout, nous avons dû laisser de côté la description détaillée des adverbiaux de l'adjectif, en particulier en modification externe, et complètement omis la comparaison, les structures superlatives et les consécutives en *si... que*, pour ne citer que celles-là.

Remerciements: nous tenons à remercier les rapporteurs de cette étude, qui s'est vu enrichie suite à leurs pertinents commentaires.

Bibliographie

- ANSCOMBRE, J.-C. (1976): «Il était une fois une princesse aussi belle que bonne II». *Semantikos*, vol. 1, n° 2, pp. 1-26.
- ANSCOMBRE, J.-C. (2005): «Dénomination, sens et référence dans une théorie des stéréotypes nominaux». *Cahiers de praxématique*, vol. 36, pp. 43-72.
- ANSCOMBRE J.-C. (2009, sous presse): «Des adverbes d'énonciation aux marqueurs d'attitude énonciative: le cas de la construction *tout + Adjectif*», *Langue française*.
- ANSCOMBRE, J.-C. et DUCROT, O. (1983): *L'argumentation dans la langue*. Mardaga, Liège-Paris.
- ANSCOMBRE, J.-C. (1975): «Il était une fois une princesse aussi belle que bonne I». *Semantikos*, vol. 1, n° 1, pp. 1-28.
- ATLAS J. D. (1984): «Comparative Adjectives and Adverbials of Degree: An Introduction to Radically Radical Pragmatics», n° 7, pp. 347-377.
- AUTHIER J. (1980): «Note sur l'interprétation sémantique de *très + participe passé passif*», *Cahiers de Lexicologie*, n° 37, pp. 25-33
- BARROIS, J.-P. (1982): «Étude du fonctionnement de *bien* dans certains énoncés français comparés à leurs traductions anglaises». *Contrastes*, n° 3, pp. 89-99.
- BASTIDE, F. (1986): «Les logiques de l'excès et de l'insuffisance». *Actes sémiotiques* (Documents), vol. 8, n° 79-80, pp. 5-57.
- BENVENISTE, É. (1966 [1958]): «De la subjectivité dans le langage», in *Problèmes de linguistique générale*, 1. Gallimard, Paris, pp. 258-266.
- BUYSENS E. (1973): «La classification des adjectifs», *Revue des Langues Vivantes*, n° 39, pp. 152-165.
- CULIOLI, A. (1990): *Pour une linguistique de l'énonciation. Opérations et représentations*. Gap, Orphrys.
- CULIOLI, A. (1992): «*Un si gentil jeune homme!* et autres énoncés». *L'information grammaticale*, 55, pp. 3-7.
- DUCROT, O. (1969): «Présumés et sous-entendus». *Langue française*, 4, pp. 30-43.
- DUCROT, O. (1970): «Peu et un peu». *Cahiers de lexicologie*, XVI, 1, pp. 21-52.
- DUCROT, O. (1980): *Les échelles argumentatives*. Minuit, Paris.
- DUCROT, O. (1983): «Opérateurs argumentatifs et visée argumentative». *Cahiers de linguistique française*, 5, pp. 7-36.

- DUCROT, O. (1984): *Le dire et le dit*. Minuit, Paris.
- FOULLIOUX, C. et DE VICENTE, E. (1996): «Semántica de la determinación nominal en francés: propuesta de análisis». *Actas del segundo coloquio de Lingüística Francesa*, pp. 329–335.
- GAATONE, David (1990): «Éléments pour une description de *bien* quantifieur». *Revue de Linguistique Romane*, n° 354, pp. 211–2293.
- GHEORGHIU, M. (1991): «Intensité /vs/ intensif. Une classification (possible) des adjectifs de nom». *Revue roumaine de linguistique*, XXXVI, 1–2, pp. 17–23.
- GOES, J. (1993): «A la recherche d'une définition de l'adjectif». *L'information grammaticale*, 58, pp. 11–14.
- GRÉVISSE, M. (1993): *Le bon usage*. Treizième édition, Duculot, Paris.
- JAYEZ, J. (1985): «Trop»: l'excès par défaut». *Français Moderne Paris*, vol. 53, n° 1–2, pp. 22–48.
- KERBRAT-ORECCHIONI, C. (1980): *L'énonciation. De la subjectivité dans le langage*. Armand Colin, Paris.
- MARQUEZ, E. (1998): «Classification des adjectifs: étude exploratoire sur l'organisation sémantique-pragmatique des adjectifs». *Langages*, vol. 42, n° 132, pp. 87–107.
- MARTIN, R. (1969): «Analyse sémantique du mot *peu*». *Langue française*, n° 4, pp. 75–87.
- MARTIN, R. (1990): «Pour une approche vériconditionnelle de l'adverbe *bien*». *Langue française*, n° 88, pp. 80–89.
- MILNER, J.-C. (1978): *De la syntaxe à l'interprétation*, Seuil, Paris.
- MOREL, M.-A. (1980): «Remarques sur l'emploi de la négation et de la coordination dans les structures comparatives, consécutives et concessives comportant une spécification du degré ou de l'intensité d'une qualité». *Cahiers de lexicologie Paris*, vol. 37, pp. 35–48.
- NOALLY, M. (1993): «Sur un étrange privilège des adjectifs au comparatif». *L'information grammaticale*, n° 58, pp. 47–50.
- NOALLY, Michèle (1990): *Le substantif épithète*. PUF, Paris.
- PLANTIN, Ch. (1985): «La genèse discursive de l'intensité: le cas du *si* «intensif». *Langages*, n° 380, pp. 35–53.
- RIVARA, R. (1993): «Adjectifs et structures sémantiques scalaires». *L'information grammaticale*, n° 58, pp. 40–46.
- WIMMER, Ch. (1974): «Présumé et théorie guillaumienne à propos de *peu* et *un peu*». *Travaux de linguistique et de littérature*, XII, n° 1, pp. 249–279.

Pridjevi i koncept evaluacijske norme: istraživanje i prijedlog klasifikacije nekih priložnih označitelja za pridjeve

Rad je smješten unutar načelno semantičkog i pragmatičkog okvira. Pridjevi su, općenito, pojmovi u jeziku koji odražavaju subjektivitet govornika. Takav subjektivitet postaje prosjekom zbog sustavnosti izvora, referentne točke – evaluacijske norme – koja je dijelom vezana na ideju koju govornik ima o primjenjivosti određene osobine. Uzmemo li ovo u obzir, ustvari vjerujemo da se pridavanje neke osobine objektu može modificirati na dva načina: u okvirima intenziteta ili prikladnosti s jedne strane te unutarnje i vanjske modifikacije s druge. Predlažemo klasifikaciju sustava modificirajućih pridjeva na temelju navedenog razlikovanja.

Adjectives and the concept of the evaluation norm: study and proposal for the classification of some adverbial markers for adjectives

This work is included in an essentially semantic and pragmatic framework. Adjectives are, on the whole, terms in language which reflect, the subjectivity of the speaker. Such subjectivity becomes an average due to the systematic resource, a reference point –the evaluation rule– partly forged in relation to the idea that the speaker has regarding the applicability of a quality. Taking this point, we believe that the attribution of a quality to an object can be modified in two ways: in terms of intensity or suitability, on the one hand, an internal modification, on the other, an external modification. We propose a classification of the system of the modifying adjectives based on this difference.

Mots-clés: adjectifs, marqueurs (linguistique), classification de l'adjectifs, intensité, adéquation, subjectivité du locuteur

Key words: adjectives, markers (linguistics), classification of adjectives, intensity, suitability, subjectivity of the speaker

Ključne riječi: pridjevi, markeri (lingvistika), klasifikacija pridjeva, intenzitet, prikladnost, subjektivnost govornika